

Le Président de la CCI de région Normandie

- ✓ Vu l'ordonnance n°2015-1540 du 26 novembre 2015 relative aux chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat ;
- ✓ Vu le décret n°2015-1629 modifié du 10 décembre 2015 portant création de la chambre de commerce et d'industrie de région Normandie ;
- ✓ Vu le code de commerce, notamment son article R712-13 ;
- ✓ Vu le code de la commande publique ;

Considérant :

- ✓ les termes "marchés publics" et "concessions" aux sens des articles L1111-1 et suivants et L1121-1 et suivants du code de la commande publique ;

#### Article 1

Donne délégation pour les marchés publics et concessions, jusqu'à la fin de la mandature, à Monsieur Yves LEFEBVRE, pour les actes suivants :

- ✓ Signature du marché (acte d'engagement, etc.) ou du contrat et de ses avenants,
- ✓ Signature des actes modificatifs des contrats,
- ✓ Notification du marché ou du contrat et de l'exemplaire unique du marché,
- ✓ Autorisation du versement d'avances sur marchés,
- ✓ Signature des recours aux garanties sur marchés (retenues de garantie, garanties à première demande et cautions personnelles et solidaires) ou à leur remplacement,
- ✓ Signature des actes suivants : actes de sous-traitance, affermissement des tranches conditionnelles, décomptes, reconduction, mises en demeure, application, renonciation, exonération ou réduction des pénalités, résiliation du marché, saisine du comité consultatif de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics,
- ✓ Signature des actes relatifs à la réception : par l'admission, l'ajournement, la réfaction, le rejet, la levée de réserves, la réception partielle ou la réception du marché,
- ✓ Autorisation de procéder à la libération des garanties,
- ✓ Habilitation à fournir les renseignements mentionnés à l'article R2191-59 du code de la commande publique.

Article 2

- ✓ La présente décision sera affichée et publiée sur le site internet de la CCI de région Normandie et portée à la connaissance de l'Assemblée Générale.

Fait à Rouen, le **16 MAI 2019**

Le Président



Gilles TREUIL

Bon pour acceptation de la délégation  
relative aux marchés publics et concessions

Fait au Havre, le **28 MAI 2019**



Yves LEFEBVRE